

Condamné à sept ans de prison, il est relaxé

En septembre 92, six touristes allemands étaient agressés à l'intérieur de leur camping-car par trois malfaiteurs les délestant de leur argent et de leurs bijoux. Mis en cause dans cette affaire, Amar Ben Hamou, 37 ans, avait été condamné en juin dernier, par défaut, à sept ans de prison.

Le dossier revenait hier sur opposition et les victimes n'étaient toujours pas présentes à l'audience pour reconnaître ou disculper l'intéressé. Ce dernier avait été dénoncé par l'un des malfaiteurs et reconnu par un tatouage peu banal: «A bas la loi et la justice».

Un tatouage dont son défenseur, M^e Sylvain Pont, souhaitait qu'il fut effacé à l'issue de l'audience, en mettant l'accent sur le doute planant dans cette affaire. Ce doute, le procureur Reynaud, ne le niait pas, s'en remettant, en dépit de son intime conviction, à la sagesse du tribunal. Celui-ci a décidé de relaxer Ben Hamou au bénéfice du doute.